



COMMISSION ARBITRES

MARDI 31 JANVIER 2023 à 18h30

Procès-Verbal N°591

Président SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, CARRETERO Christophe, VAGNEUX Luc.

Excusés : LALO Aboubakar, THEVENIN Cyril,

Rappel : reçus d'indemnités d'arbitrage

A PARTIR DU 15 JANVIER 2023.

Seuls les reçus « officiels » et remplis correctement doivent être utilisés et présentés aux clubs pour le paiement de l'arbitre avec le kilométrage indiqué sur votre désignation qui est calculé sur le guide MICHELIN par la voie la plus rapide.

Les reçus officiels sont téléchargeables sur notre site : rubrique ARBITRAGE, puis DOCS ARBITRES, puis INDEMNITES et FRAIS, puis « RECU FRAIS ARBITRE ».

Sur non présentation d'un reçu officiel, le club pourra refuser de régler l'arbitre sur place et le paiement se fera en différé sur le compte du club à réception du reçu en bonne et due forme envoyé au district.

- IMPORTANT DECISION CDA :
- **IMPORTANT DECISION CDA :** Suite aux nombres importants d'arbitres absents au stage du début de Saison du samedi 10 Septembre 2022, au stage de rattrapage le 11 Novembre, et au stage du 21/01/2023 (3ème stage organisé exceptionnellement).
Les Arbitres absents de ce fait n'ont fait aucun test physique et aucun questionnaire y compris celui de Noël. A ceux également qui arbitrent sans avoir fait de test physique. A tous ces Arbitres qui ne se sentent pas concernés par leur devoir (Il n'y a pas que des droits).
Le règlement intérieur de la CDA sera appliqué sans aucun discernement A Savoir :
 - 4 Weekends de non désignation et Désignation d'un match par Weekend.
 - Pas de phase finale de coupe à compter de 1/8ème de final.
 - Rétrogradation dans la catégorie inférieure. Montée Interdite.
 - Questionnaire NOEL non fait : 2 Weekends de non désignation.
 - 2 Années consécutives Absent, donc pas de tests physiques, la CDA statuera pour laisser ces Arbitres en fonction ou pas et suivant décision transmise au comité directeur pour suite à donner (Ce point sera appliqué à compter de la saison prochaine après modification du règlement intérieur.

CAP LIGUE

Candidatures LIGUE pour JUIN 2023 .

***SENIORS** : YUKSEL Ferdinand

***JEUNES ARBITRES** : HANNA Romaric - MARKOVIC Dragana -

La formation Cap Ligue sera assurée par Anthony GRUFFAZ.

DATES FORMATION DERNIERE FIA (FORMATION INITIALE ARBITRE)

- **FIA 14, 21, 28/01/2023** au Stade Chantemerle à Bourgoin-Jallieu de 8h30 à 17h30
- **FMI et Formation Administrative** le 04/02/2023 au District à Sassenage de 8h-12h.

OBSERVATIONS (rappel)

Les noms des observateurs n'apparaîtront plus dans les désignations des arbitres. Les contrôles se feront donc en mode inopinée durant cette saison 2022-2023.

La CDA renouvelle une fois de plus sa confiance à son pôle observation.

TUTORATS

A l'issue de la dernière FIA, il y a eu 16 nouveaux arbitres (Jeunes) qui doivent avoir un tuteur pour leur démarrage dans l'arbitrage. Les arbitres D1, D2, vont être contactés par mail pour tutorer les nouveaux arrivants merci de répondre au responsable du tutorat.. Vous aurez l'obligation de faire 4 tutorats pour le défraiement.

Responsable des tutorats : Luc VAGNEUX (merci de le mettre en ampliation)

RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer **2 observations** sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

DESIGNATEURS :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS	07 85 98 74 44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	MASCULINS <ul style="list-style-type: none">• D3-D4- D5 –• U18 R1AA,• U18 R2–• U16 R2,• U15 R1,• U15 R2,• U14 R1,• U14 R2 FEMININES Seniors <ul style="list-style-type: none">• R1F, R2F,• U18 R1F, R2F,• U18 F à 11 interdistricts,	06 17 14 62 03	yuksel.ferdinand@gmail.com

	<ul style="list-style-type: none"> U19F National AA 		
CUSANNO Stéphane	U17 District	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
THEVENIN Cyril	U15 District	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal, U20 district .	06 58 92 79 30	Mustaky38@yahoo.fr

COURRIERS CLUBS :

C.S. VOREPPE : Suite à votre courrier concernant la rencontre U15 D2 (B).
Les faits de Jeu évoqué relèvent de votre interprétation et nous ne pouvons pas donner une suite favorable à votre demande ;
Néanmoins par soucis de bienveillance nous éviterons de vous désigner cet arbitre sur vos prochaines rencontres.

Demande D'Arbitres :

US La Murette : le 04/02/2023 : D5 (C). Us La Murette 3 contre Mistral.

ST Geoire En Valdaine : D4 (C). St Geoire en valdaine contre Crossey AS

Corbelin : D5 (D) : Les Avenieres Olympique contre Us Corbelin.

Satisfaction vous sera donnée dans la mesure du possible.

COURRIERS ARBITRES :

GUERRIER Sébastien : Indisponibilité : Lu et Noté La CDA vous souhaite un prompt rétablissement.

COQUILLAUD Guillaume : Votre Absence est légitime, il serait plus judicieux dans ce cas d'anticiper et de vous mettre en indisponibilité ce qui éviterait une désignation hasardeuse.

TEPPOZ Antony : Lu et Noté Le Président de la CDA réglera le problème avec le désignateur concerné.

TUTORATS Reçus :

BEN EL HADJ Zyed sur **AHMED Mustafa** 4/4

JALAMION Olivier sur **BOUVIER Alexis** 1/4

NASRI Riad sur **NARDIELLO Lucie** : (Rencontre non jouée problème FMI
et feuille de Match.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.